

Déclaration des services

Les dossiers de vacataires sont à retirer au bureau E03. La saisie des heures est conditionnée au traitement des dossiers complets par le service des personnels enseignants et au services faits.

Mis à jour le 15 décembre 2015

<https://ufr-segmi.parisnanterre.fr/organisation-et-contacts/espace-reserve-enseignants/declaration-des-services/dec>